

ATLAS DES PAYSAGES DE NORMANDIE

CALVADOS - Unité paysagère 6







UNITÉ PAYSAGÈRE

Le livret caractérise une unité paysagère du département. D'après le quide du Ministère « Les Atlas de Paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages » :

Une unité paysagère désigne une partie continue de territoire cohérente d'un point de vue paysager. Ce « paysage donné » est caractérisé par un ensemble de structures paysagères et d'éléments de paysage qui lui procurent sa singularité. Une unité paysagère est distinguée des unités paysagères voisines par des limites qui peuvent être nettes ou « floues ».

Certains éléments de paysages sont en interaction. Les systèmes que forment ces éléments de paysages dessinent les structures paysagères. Celles-ci distinguent l'unité paysagère étudiée de celles qui l'entourent. Ce sont elles qui caractérisent un paysage. Ces structures paysagères intègrent trois dimensions : topographique, fonctionnelle et symbolique.

SOURCES DES CARTES

Localisation

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Carte des paysages

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN - Anciennes UP >

Relief-Hydrographie

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

- Zones humides surfaciques 2020 > DDT38

Agriculture / Boisements

- RPG 2020 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

Bâti

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN
 Admin express 2022 > IGN
- Monuments historiques et SPR
- > Ministère Culture
- Sites inscrits classés > DREAL

Carte des évolutions

- BD Topo 2022 > IGN
- BD Carto 2021 > IGN
- BD Alti 2021 > IGN
- Admin express 2022 > IGN

CITATIONS DE L'INVENTAIRE DES PAYSAGES DE BASSE-NORMANDIE DE 2001

Dans le cadre de l'actualisation de l'Inventaire réalisé en 2001, des passages en sont cités pour caractériser les unités paysagères. Ils expriment des éléments de connaissance des paysages, des évolutions ou des permanences.

Ils sont mis en lumière par les **encarts gris**, écrits en italique et entre guillemets.

Les encarts bleus peuvent également servir à citer d'autres sources, mentionnées dans les encarts.

«Textes issus de l'Inventaire des paysages de Basse-Normandie de 2001.»

LES REPRÉSENTATIONS SOCIOCULTURELLES DES PAYSAGES

Les livrets présentent les représentations sociales des paysages relevant des modèles globaux et locaux. Les représentations du modèle global sont issues du travail d'analyse des représentations iconographiques (peintures, littérature grise, sites web, etc.) réalisé en annexe des livrets UP. Des références à ce travail sont indiquées dans le livret sous la forme d'encarts jaunes arrondis. D'autre part, les représentations du modèle local sont issues du travail réalisé en ateliers tout au long de la démarche, avec les acteurs locaux. Les références à ce travail sont balisées sous la forme d'encarts bleus rectangulaires.

Représentations iconographiques socioculturelles (« modèle global »)

«Les modèles globaux renvoient à une culture académique et aux représentations paysagères véhiculées par les arts : la littérature, ou la peinture mais aussi la photographie ou le cinéma... Cette échelle évoque les processus d'« artialisation » qu'avait mis en évidence Alain Roger (Court traité du paysage, 1997). Elle renvoie également aux différents stéréotypes véhiculés par les médias : la presse, la télévision et les sites web touristiques... » (voir Cadiou Nathalie et Luginbühl Yves. 2. Modèles paysagers et représentations du paysage en Normandie-Maine. In Paysage au pluriel, édité par Claudie Voisenat, Éditions de la Maison des sciences de l'homme, 1995). Voir l'étude des représentations sociales commandée par la DREAL, et réalisée en 2023 par Clément Briandet.

• Représentations sociales issues des ateliers (« modèle local »)

«Les modèles locaux font référence à la culture locale, aux rapports sociaux qui interviennent dans les représentations que les populations se forgent du paysage. » (voir N.C. & Y.L. Paysage au pluriel)

Ces représentations et systèmes de valeurs locaux complètent les modèles globaux et s'y articulent. Mais ils en sont parfois bien différents. L'atlas intègre la prise en compte des modèles locaux à travers les nombreuses productions réalisées au cours des ateliers avec les Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI). Voir annexe méthodologique des ateliers.

« Titre ou citation »

Analyse en une phrase.

> Voir p. référence en annexe

Éléments issus de l'analyse sociologique.

LE PATRIMOINE VISUEL : POINTS DE VUE ET ITINÉRAIRES PAYSAGERS

L'étude propose une cartographie (non exhaustive) du « patrimoine visuel ». Cette cartographie a été construite à partir de sources multiples :

- Les points de vue reconnus et institutionnels, voire historiques : localisés sur le Scan 25 de l'IGN, faisant l'objet d'un ensemble d'illustrations et de représentations consultables dans les offices de tourisme, dans les guides (notamment le guide vert) et sur les sites web des collectivités.
- Les points de vue « profanes », issus des ateliers avec les EPCI, des observations de terrain des paysagistes et des échanges avec le comité technique.

TENDANCE D'ÉVOLUTION PAYSAGÈRES - RECONDUCTION À PARTIR D'ORTHOPHOTOGRAPHIES

Les évolutions paysagères sont illustrées par des reconductions de photographies aériennes sur des secteurs caractéristiques de l'unité. Les reconductions sont réalisées sur un pas de temps pouvant aller de 1960 à 2020 ou de 2000 à 2020, selon l'intérêt des évolutions qu'elles présentent. L'analyse des reconductions s'appuie sur de l'observation des photographies et sur des données IGN pour les bâtiments (BDTopo 2020).

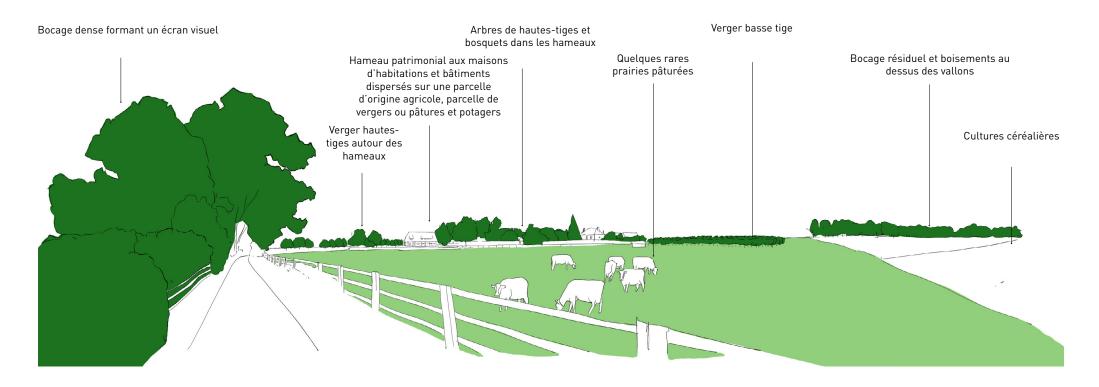
CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES

De manière générale, les photos sont issues des campagnes de terrain du groupement Passeurs © (sauf mentions). Les photographies prises au drone sont fournies par la DREAL.

SOMMAIRE

	Mode d'emploi du livret	2
	Sommaire	3
	À premières vues	4
IDENTIFICATION DES PAYSAGES	5	
	Intitulé, délimitation et éléments de situation	7
	Limites paysagères	8
COMPOSANTES PAYSAGÈRES		9
	La géologie	10
	Le relief et l'hydrographie	11
	L'agriculture et les boisements	12
	L'urbanisation et les équipements	13
	Les paysages institutionnalisés, reconnus et protégés	14
STRUCTURES PAYSAGÈRES		17
	Des plateaux bocagers bordés de vallons secrets	19
	- Les plateaux semi-bocagers	20
	- Les vallons secrets	22
ÉVOLUTIONS ET ENJEUX PAYSAGERS		24
	Grandes tendances des évolutions	26
	Exemple d'un secteur représentatif	27
	Évolutions et enjeux par structure paysagère	28
	Les communes de l'unité paysagère	34

À PREMIÈRE(S) VUE(S)



L'unité paysagère du plateau du Lieuvin se situe à l'est du département et s'étale en majorité sur le département de l'Eure. Les plateaux au-dessus de Honfleur et de Lisieux sont traversés par de grandes vallées qui entaillent la craie. Les boisements denses marquent la pente et le passage entre le pays d'Auge et le pays du Lieuvin. Les paysages ouverts et relativement plats du Lieuvin contrastent avec les zones bocagères à mailles resserrées en dessous. Aujourd'hui sur les plateaux, les grandes cultures prennent de plus en plus la place des prairies bocagères. Les haies se délitent et ne sont plus aussi structurantes que d'antan. Les plateaux se situent à mi-chemin entre un paysage cloisonné par le bocage et les vergers hautes tiges et un espace ouvert de grandes cultures.

La proximité des plateaux avec la vallée de la Seine, Honfleur, Deauville et le pays d'Auge fait que le sentiment d'appartenance au pays du Lieuvin n'est pas marqué par ceux qui vivent dans ce territoire. On retrouve sur cette partie d'unité des organisations paysagères similaires au Pays d'Auge avec des « cours plantées » et une architecture vernaculaire visible sur la côte.



L'ensemble paysager s'étend sur le département de **l'Eure**

Le présent livret concerne la partie calvadosienne

Limite d'unité paysagère épaisse ///////////
Limite d'unité paysagère nette
Limite départementale

Unité paysagère n°6 « Le plateau du Lieuvin ». Carte des unités paysagères du Calvados et de leurs limites nettes ou épaisses - 2022.

CAEN



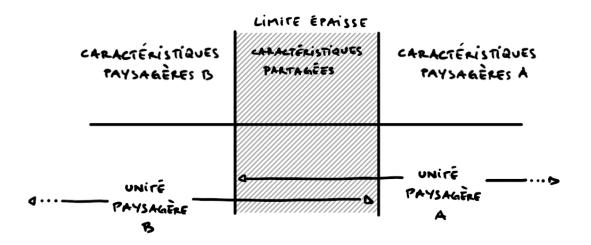
IDENTIFICATION DES PAYSAGES

ACTUALISATION DE L'INTITULÉ ET DES PRINCIPES DE DÉLIMITATION

• Identification des paysages :

«Par identification d'un paysage, on entend l'exposé, dans un Atlas de paysages, des limites et du nom d'une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



La définition des principes a ainsi mené à distinguer deux grandes typologies de limites :

- Les limites nettes, formées par les basculements francs entre deux unités, par un relief marqué, une lisière ou un changement radical d'occupation du sol, pouvant être représentées par un trait fin sur une carte.
- Les limites « épaisses », en fondu ou dégradé subtil, formées par des basculements lents entre deux unités. Elles peuvent être de deux natures :
 - « stables », généralement liées à la douceur des changements de relief, aux boisements, etc.
 - « progressives », liées à des dynamiques anthropiques comme le développement de l'urbanisation, un changement de pratiques agricoles, sylvicoles ou éventuellement ostréicoles (en mer), ou encore l'installation d'équipements (éoliennes par exemple), voire le changement climatique. Dans ce cas, une évolution future de la limite est à prévoir.

D'autre part, nous considérons qu'une limite, par définition, est toujours **partagée** entre deux unités, qu'elle soit nette ou épaisse. Par conséquent, le cas d'une limite épaisse implique que le territoire de **la limite appartient aux deux unités** à la fois, tel que le schéma ci-dessus l'illustre. Dans les fiches par unité, les territoires des limites épaisses sont représentés de cette manière, qu'elles soient stables ou progressives.

MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 4 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Identification des paysages

INTITULÉ

L'intitulé d'une unité paysagère est défini selon les principes définis par le guide des Atlas de paysages du Ministère.

Il demande à ce que la notion de paysage prime avant tout, en croisant des caractéristiques géographiques et anthropiques avec un élément de localisation d'ordre toponymique ou socioculturel.

DÉLIMITATION

Les principes de délimitation s'appuient sur différents critères, notamment liés à la définition du paysage issue de la Convention Européenne du Paysage : une interaction de facteurs naturels et humains, intégrant une dimension perceptive, socioculturelle.¹ Il s'agit donc de croiser les éléments géographiques : le relief, l'hydrographie et la végétation; et les éléments anthropiques de l'occupation du territoire : l'urbanisation, l'architecture et l'agriculture, en tenant compte de leur histoire et de leurs évolutions récentes.

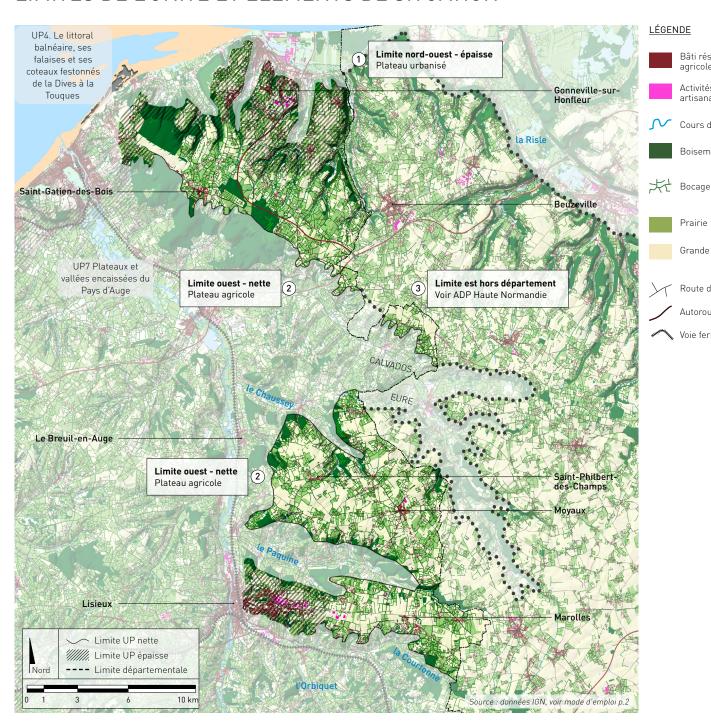
Le caractère maritime du département est également un facteur incontournable : l'estran et ses évolutions quotidiennes, les paysages des marées, la vue de la mer et l'appel du large, et bien sûr la dimension mémorielle profondément inscrite dans les paysages côtiers des plages et de leurs équipements.

Tous ces éléments interviennent dans la définition des limites des unités paysagères, y compris la part de subjectivité du regard de chacun, de son ressenti et de ses représentations. On peut donc partir du principe qu'il existe différentes manières de délimiter des unités paysagères, mais que l'essentiel est d'assurer une cohérence des choix, entre les limites des unités du département elles mêmes et avec celles des unités des départements voisins, définies précédemment sur l'Orne et la Manche, à venir sur l'Eure et la Seine-Maritime.

Pour plus de détail sur les principes de délimitation, voir le fichier « Méthodologie de l'Atlas du Calvados ».

Selon la CEP, le terme « Paysage » désigne une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de l'action de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations.

LIMITES DE L'UNITÉ ET ÉLÉMENTS DE SITUATION



ÉVOLUTION DES LIMITES PAYSAGÈRES DEPUIS L'INVENTAIRE DE 2001

Bâti résidentiel, patrimonial,

agricole et équipements

Activités économiques,

Cours d'eau

Boisement

Prairie

Grande culture

Autoroute

Voie ferrée

Route départementale

artisanales et industrielles

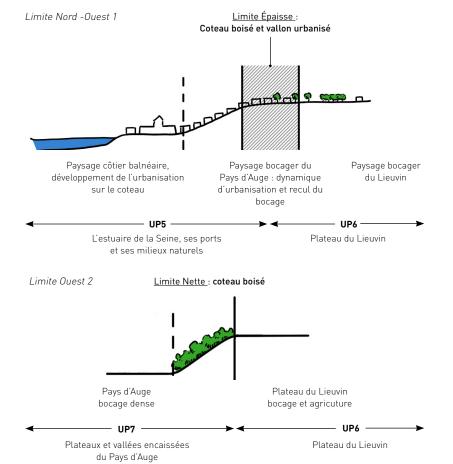
L'inventaire de 2001 proposait une unité intitulée «Le Pays d'Auge tabulaire», qui s'étend dans le département de l'Orne, au sud. A travers l'actualisation de l'atlas des paysages du Calvados, nous faisons évoluer les limites et l'intitulé. Nous proposons:

- de créer une unité paysagère «Le plateau du Lieuvin», caractérisée par un paysage semibocager de plus en plus ouvert, dans lequel les grandes cultures céréalières occupent se développent. Il s'agit d'une unité principalement présente dans le département de l'Eure.
- d'intégrer les vallées (du Chaussey, de la Courtonne et de l'Orbiquet) à l'unité « Plateaux et vallées encaissées du Pays-d'Auge».

L'unité du «Plateau du Lieuvin» s'étend de l'estuaire de la Seine au nord à la vallée de la Courtonne au sud. Dans sa partie calvadosienne, l'unité se découpe en deux secteurs séparés au niveau de la vallée du Chaussey. Le premier au nord correspond aux paysages plus densément boisés, parcourus par de nombreux vallons qui convergent vers l'estuaire de la Seine (bassin versant de la Risle). Celui du sud présente des paysages souvent plus ouverts, découpés par la vallée de la Paquine, qui forme une entaille boisée dans le plateau, associant cultures et prairies.

ATLAS DES PAYSAGES DU CALVADOS - DREAL Normandie | Unité Paysagère 6 - LE PLATEAU DU LIEUVIN

LIMITES PAYSAGÈRES





Rupture de pente entre les plateaux et les coteaux habités de la côte de Grâce. Honfleur.

1 Limite nord-Ouest

Épaisse : Comme indiqué dans le chapitre sur l'unité 5, la limite nord-ouest du Plateau du Lieuvin est assez épaisse, considérant la dynamique urbaine et balnéaire qui transforme fondamentalement les caractéristiques du Lieuvin. La frange trouve son épaisseur à partir de la rupture de pente entre les coteaux et le plateau, pour s'étendre jusqu'à ce que la perception des caractéristiques paysagères du Lieuvin soit claire.



Rupture de pente boisée entre le Pays d'Auge en contre bas et le plateau du Lieuvin. Saint Gatien-des-Bois.

2 Limite Ouest

Nette: La limite est nette, marquée par la rupture de pente entre les coteaux des vallées du Pays d'Auge et le plateau du Lieuvin. Les versants des vallées du Pays d'Auge de cette partie du territoire étant souvent boisés jusqu'en haut des coteaux, la limite est facilement perceptible, représentée par les lisières des boisements. Cette limite paysagère est très dessinée car elle suit les courbes de niveaux, symbolisant le basculement paysager entre les deux UP.



La rupture n'est pas lisible a l'est, les cultures entrecoupées de quelques haies forment une continuité dans le paysage. Saint-Philibert-des-Champs.

(3) Limite Est

Continue: L'unité s'étend au-delà de la limite départementale, dans l'Eure. Le Lieuvin très étendu, se trouve en majorité dans le département voisin. En allant vers l'est, les caractéristiques paysagères évoluent en grandes cultures de céréales, espaces ouverts ponctués de villages souvent entourés d'une enveloppe végétale.



DÉCOMPOSER ET CARACTÉRISER POUR COMPRENDRE L'UNITÉ DES PAYSAGES

• Caractérisation des paysages :

«Dans un Atlas de paysages, on entend par caractérisation l'étude et la mise en évidence des structures paysagères et éléments de paysage qui permettent de caractériser une unité paysagère.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un Paysage... Implantation humaine Végétation + Perceptions et représentations Une partie de territoire perçue Relief - sol / Hydrographie

Composantes paysagères

Le paysage représente un « tout », un ensemble de familles thématiques, appelées « composantes », reliées par des logiques d'implantation.

Ce chapitre vise à étudier ces composantes paysagères pour définir et comprendre leurs interrelations et leurs logiques.

Par exemple:

- Pourquoi le relief s'est formé de telle manière, selon la nature du sol et du sous-sol ?
- Pourquoi les milieux et leur végétation se sontils développés à certains endroits ?
- Pourquoi cultive-t-on telle espèce à tel endroit ?
- Et enfin, pourquoi l'homme s'est-il implanté de telle manière sur ce territoire ?

L'étude des composantes permettra, d'une part, de répondre à ces questions, et d'autre part, en conjuguant ces réponses, de confirmer la délimitation de l'unité paysagère.

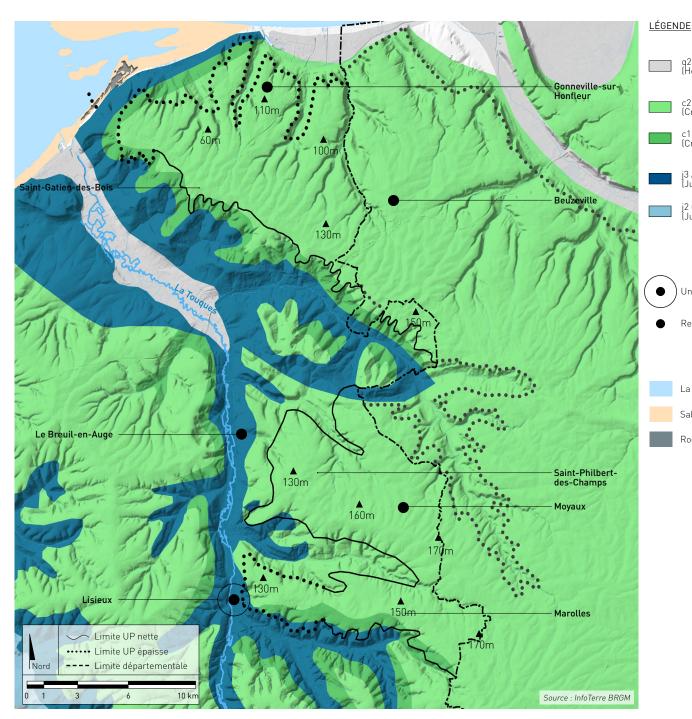
MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 1

L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 4 Ateliers des Paysages : ateliers exploratoires (A6, A7, A8, A09, A10).

Un total de **27 personnes** a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

LA GÉOLOGIE



DEUX GRANDS ENSEMBLES GÉOLOGIQUES

q2 limons, sables et graviers (Holocène)

j3 Argiles, marnes et calcaires (Jurassique moyen et supérieur)

Regroupement urbain principal

c2 craie et argile à silex (Crétacé supérieur)

c1 Argiles et sables (Crétacé inférieur)

j2 Calcaires (Jurassique moyen)

Unité urbaine

La Manche

Sable Rochers Sur les plateaux, le sous-sol est composé de terres riches et denses : argile à silex, limon et loess. Par sa richesse et sa platitude, cette terre, est favorable aux cultures céréalières. Mais l'argile trés dense et compact a tendance à créer un effet de «battance» sur les plateaux (rétractation des terres argileuses séchées provoquant des fissures).

En dessous des plateaux, dans les vallons, les couches géologiques inférieures apparaissent. La craie affleure au niveau des ruptures de pentes.

La géologie est lisible sur le plateau avec les constructions en brique et les soubassements en silex des longères à pans de bois.

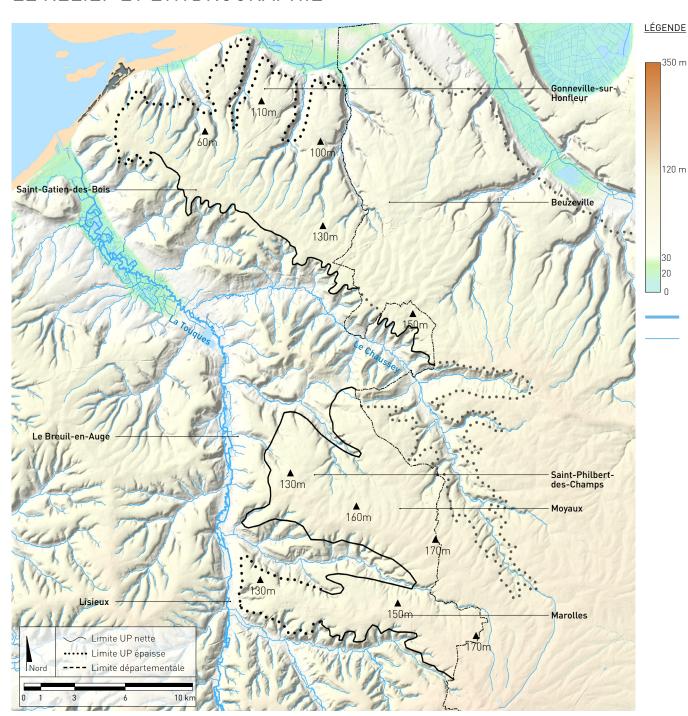


Maison de maître en brique à Saint-Philbert-des-Champs.



Maison à pans de bois, silex et briques à Genneville.

LE RELIEF ET L'HYDROGRAPHIE



LE PLATEAU AUX MICROS-ONDULATIONS

Les plateaux sont limités par la vallée de la Seine au nord, par la vallée de la Touques et ses affluents à l'ouest et au sud : la Calonne, la Paquine, et la Courtonne.

Une différence est observable entre le plateau de Honfleur, en légère pente du sud au nord et le plateau de Lisieux, plus rond et régulier.

LES VALLÉES CREUSÉES DANS LE PLATEAU

Cours d'eau principal

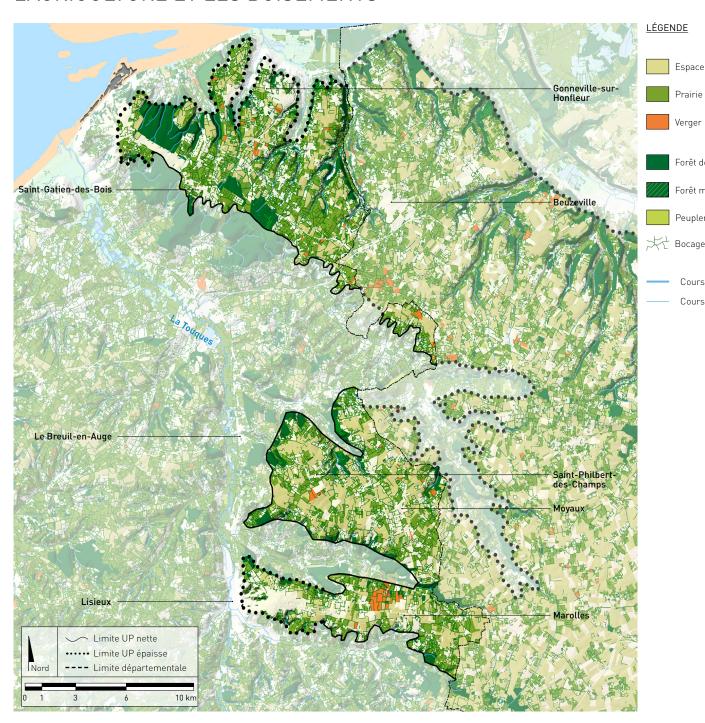
Cours d'eau secondaire

De légères dépressions creusent le plateau d'Honfleur du nord au sud. Les vallons s'élargissent aux confluences avec l'estuaire de la Seine.

Au sud-ouest, les vallées de la Paquine et de la Courtonne marquent des ruptures nettes avec les plateaux. Ces vallées sont intégrées à l'unité des plateaux et vallées encaissées du Pays d'Auge.

ATLAS DES PAYSAGES DU CALVADOS - DREAL Normandie | Unité Paysagère 6 - LE PLATEAU DU LIEUVIN

L'AGRICULTURE ET LES BOISEMENTS



UN SYSTÈME AGRICOLE SOUS INFLUENCE **DU LIEUVIN ET DU PAYS D'AUGE**

Espace cultivé

Forêt de feuillus

Peupleraie

Forêt mixte (feuillus et résineux)

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Verger

Les plateaux à l'est sont céréaliers, ouverts sur de grandes parcelles. La géologie, commune aux plateaux du Pays d'Auge, est favorable à l'agriculture céréalière. La partie calvadosienne du Lieuvin distingue deux parties : le nord, qui dispose davantage de prairies, bien que quelques grandes cultures soient présentes sur le plateau, et le sud, plus ouvert, davantage pourvu en grandes cultures.

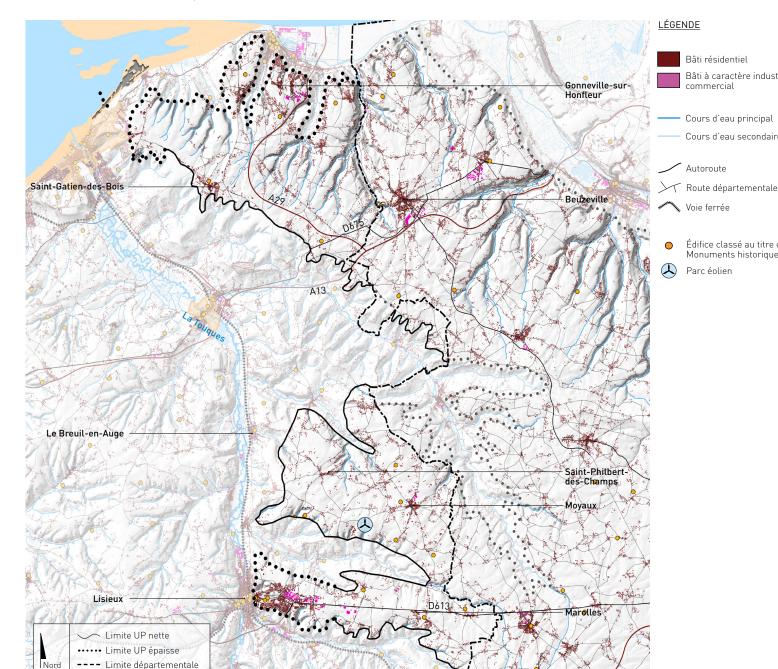
Les plateaux d'Honfleur et de Lisieux sont tous deux bordés de forêts denses qui marquent une limite entre les plateaux et les vallées. Au nord de l'unité, les petites vallées sont densément boisées à leur source, bocagères et pâturées vers Honfleur. Des exceptions sont notables avec le territoire de la forêt de Saint-Gatien-des-Bois. boisé dans l'ensemble de ces vallons et autour de Lisieux, particulièrement boisé sur ces coteaux.

Une différence persiste entre les plateaux de Lisieux et le plateau de Honfleur. Sur le plateau de Honfleur, le bocage est dense et accompagné de vergers hautes et basses tiges. Les prairies sont aussi nombreuses que les cultures. Cette partie est sous l'influence du Pays d'Auge.

Au-dessus de Lisieux, les plateaux sont plus ouverts et céréaliers. Le bocage implanté historiquement sur le plateau est aujourd'hui largement délité, il ne reste que des alignements d'arbres. Cette partie est davantage sous l'influence du Lieuvin.

L'URBANISATION, LES ÉQUIPEMENTS ET LE BÂTI PROTÉGÉ

Composantes paysagères



UN HABITAT DISPERSÉ

Bâti résidentiel

commercial

Autoroute

Voie ferrée

Parc éolien

Bâti à caractère industriel et

Cours d'eau principal

Cours d'eau secondaire

Édifice classé au titre des

Monuments historiques

Sur les plateaux, les hameaux sont très nombreux et équitablement répartis. La campagne est parsemée de groupements de maisons espacés les uns des autres. Au-delà des hameaux, des maisons de maîtres et des manoirs isolés sont perceptibles à travers les boisements. Quelques exploitations agricoles sont positionnées dans la plaine, plus discrètes sur le plateau d'Honfleur que sur le plateau de Lisieux.

UN TERRITOIRE SOUS PRESSION URBAINE

Les bourgs les plus densément peuplés sont situés en bordure de plateau. De nouveaux lotissements et zones artisanales gagnent de l'espace sur le bocage accolé à ces bourgs.

DES INFRASTRUCTURES MARQUANTES

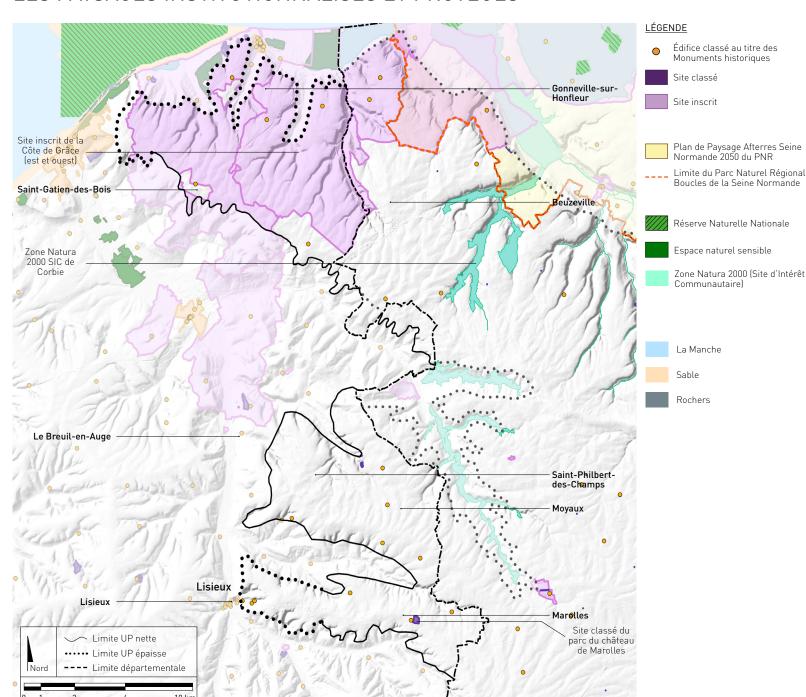
Les plateaux sont parcourus par de longues départementales souvent bordées d'alignements d'arbres. Ces routes marquent le paysage par des lignes horizontales. L'autoroute A29 traverse le plateau d'Honfleur. Son tracé rectiligne coupe le paysage entaillé par les vallées encaissées. L'autoroute est souvent encaissée par rapport au plateau.

Au-dessus de Lisieux, la ville s'étend en longueur sur le plateau avec des infrastructures économiques visuellement imposantes.

Aussi les éoliennes, sont ponctuellement présentes dans les paysages, notamment dans les vues vers le sud du territoire.

LES PAYSAGES INSTITUTIONNALISÉS ET PROTÉGÉS

Composantes paysagères



Les sites classés et inscrits concernent les paysages du nord de l'unité, un secteur compris dans la limite épaisse ou partagée avec l'unité paysagère n'°5 «Estuaire de la Seine». Les sites inscrits du Pays d'Auge et de la Côte de Grâce débordent sur le plateau du Lieuvin. A l'échelle de l'unité il s'agit d'un secteur patrimonial soumis à des dynamiques fortes qui justifient une préservation des paysages.

Site inscrit de la Côte de Grâce (ouest)

« Le site de la Côte de Grâce ouest est un vaste territoire de près de 8 000 hectares qui s'étend de l'estuaire de la Seine à la lisière sud de la forêt de Saint-Gatien-des-Bois.(...) Ce littoral plat est surmonté d'une falaise morte boisée qui s'élève à plus de 100 mètres. Derrière celle-ci, le plateau est entaillé de petits cours d'eau qui ont creusé des vallons, parfois encaissés. (...) Le paysage formé par les coteaux boisés est un élément important du site. (...)

https://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14100f.pdf

Site inscrit du Pays d'Auge

« Afin de préserver le caractère pittoresque des paysages augerons, la Côte de Grâce ouest est inscrite parmi les sites en novembre 1972 (voir site 14100). Cette mesure est complétée, en octobre 1974, par l'inscription du Pays d'Auge et celle de la Côte de Grâce Est en juillet 1976. Les deux vallées de la Touques et de la Calonne sont parcourues de voies routières très fréquentées: l'axe Lisieux-Deauville et surtout l'autoroute de Normandie. Protégé pour contenir les excès d'une fréquentation touristique accrue, le site a conservé ses qualités paysagères ».

http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/pdf/SITES/14102f.pdf



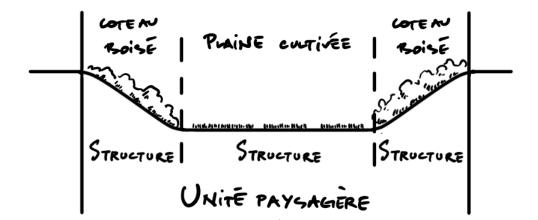
STRUCTURES PAYSAGÈRES

L'ORGANISATION DES PAYSAGES ET DE LEURS ÉLÉMENTS

• Structures paysagères :

«Les structures paysagères désignent les systèmes formés par les éléments de paysage. Les interrelations entre ces éléments peuvent être matérielles ou immatérielles, supportées par des liens fonctionnels, topographiques ou symboliques. Les structures paysagères constituent les traits caractéristiques d'un paysage. Les structures paysagères revêtent une grande importance, car c'est sur elles que porte l'action publique.»

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



Structures paysagères

La définition des structures paysagères permet de comprendre leur organisation et leur dimension systémique.

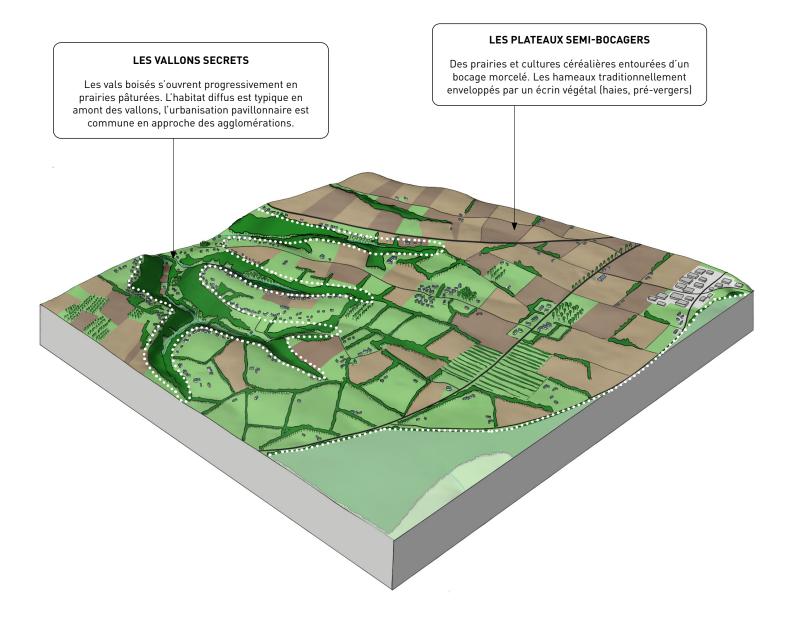
Les structures, contrairement aux composantes, sont transversales, c'est-à-dire qu'elles peuvent croiser différents éléments, géographiques et anthropiques. Par exemple, dans le Calvados, le bocage représente une des structures récurrentes. Il peut s'agir de plateaux bocagers, de vallées bocagères, ou encore de prairies bocagères. Dans ce cas, la structure paysagère est une partie ou sous-partie de territoire.

Mais il peut également s'agir d'un système d'éléments, comme un réseau de routes plantées ou de chemins creux, éléments très présents dans le Calvados.

Les unités sont donc définies par leurs différentes structures paysagères, qui les rendent singulières et cohérentes.

Cependant, les structures paysagères peuvent constituer la limite entre deux unités paysagères et être partagées entre chacune d'elle, appartenir à l'une autant qu'à l'autre. Elles représentent alors une limite épaisse, comme définie dans le chapitre sur les limites paysagères.

DES PLATEAUX BOCAGERS BORDÉS DE VALLONS SECRETS



Structures paysagères

L'unité paysagère du plateau du Lieuvin présente deux structures paysagères.

L'unité est constituée de plusieurs plateaux aux caractéristiques similaires : une topographie relativement plane bordée de boisement. Sur le plateau, le bocage délité est occupé par des cultures céréalières, des prairies pâturées et des boisements à l'approche des coteaux. Les plateaux au sud sont plus ouverts et céréaliers, les plateaux au nord sont davantage pâturés et cloisonnés par des haies.

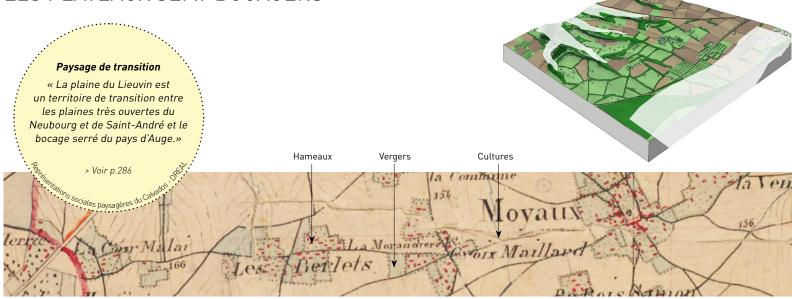
Le plateau d'Honfleur est entrecoupé de petits vallons discrets et boisés. Ces vallons aux caractéristiques paysagères particulièrement préservées en rentrant sur le plateau, sont banalisés en se rapprochant d'Honfleur.

On peut donc distinguer les deux structures suivantes :

- les plateaux semi-bocagers
- Les vallons secrets

ATLAS DES PAYSAGES DU CALVADOS - DREAL Normandie | Unité Paysagère 6 - LE PLATEAU DU LIEUVIN

LES PLATEAUX SEMI-BOCAGERS



Extrait de la carte d'Etat major (1820-1860) Pratiques agricoles anciennes : finage avec vergers autour des villages.



A proximité du hameau étalé de Fourneville, les vergers de hautes-tiges sont des témoins du système agricole passé.



A Saint-Philibert-des-Champs, au dessus de Lisieux, le bocage est souligné par quelques haies taillées en buisson et alignements d'arbres. L'horizon est lointain sur les cultures.



Le Theil-en-Auge sur le plateau d'Honfleur est pâturé en majorité et bordé de haies avec des hautes tiges. Les chemins creux sont nombreux.

«Le plateau de Honfleur, entre la forêt de Saint-Gatien et la vallée de la Morelle, est une mosaïque de grandes parcelles de cultures sur lesquelles le remembrement a laissé quelques arbres isolés et des vergers dénudés de leur haies. »

Structures paysagères

UN SYSTÈME AGRICOLE MIXTE

Un bocage dense au nord

Historiquement, les villages étaient enclos de vergers de hautes-tiges et d'herbages permanents. Ces parcelles étaient cernées de haies bocagères soigneusement entretenues. On retrouve aujourd'hui les vestiges de ce système paysager par la présence des haies et d'un grand nombre d'arbres autour des villages. De nombreux vergers de hautes-tiges sont encore visibles, particulièrement au nord de l'unité. La sensation d'un plateau arboré au nord de l'unité est appuyée par les boisements importants de Saint-Gatien et du Bois du Breuil.

Une ouverture agricole au sud

Aujourd'hui, le processus de remembrement est en route, les prairies sont retournées, les haies sont coupées au profit de plus grandes parcelles et le maillage du bocage s'élargit. La partie calvadosienne du Lieuvin présente un paysage de transition entre des espaces ouverts et agricoles dans l'Eure et densément bocagers et pâturés dans le Pays d'Auge. Le phénomène de remembrement se ressent d'autant plus que l'on descend vers le sud et l'ouest de l'unité.

Tendance aux vergers

De vastes vergers de pommiers de basses-tiges étirent leurs alignements parallèles sur le plateau à coté des parcelles de cultures. À ceci s'ajoutent des pépinières le long des routes ce qui renouvelle la marque de la végétation, des arbres et d'une trame arbustive

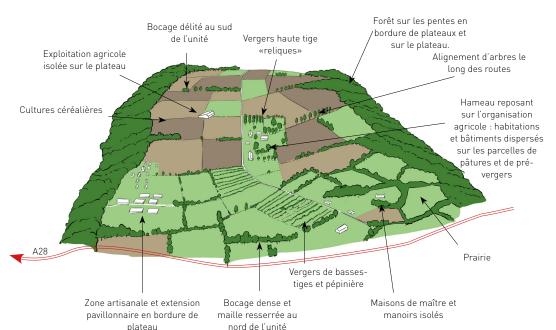
LE PAYSAGE DANS L'HISTOIRE...

L'évolution du système agricole

Jusqu'au milieu du XIXº siècle, la plaine est restée fidèle aux labours, organisée en étroites parcelles. Ponctuellement, près des habitations, des enclos plantés de pommiers dessinaient des ceintures végétales autour des villages. Ce n'est qu'au Second Empire que le Lieuvin organise une conversion «tardive à l'élevage bovin», transformant les cultures en herbage permanent et les ceinturant d'un bocage arboré.

LES PLATFAUX SEMI-BOCAGERS

Structures paysagères





Route régulière traversant la plaine et alignements d'arbres dans la commune de Quetteville.



Bâtiment agricole en bardage bois bien intégré dans le paysage horizontale du plateau de Lisieux.



Le manoir du Breuil, lieu de villégiature de Françoise Sagan, caché dans son écrin de verdure à Equemauville.



Quartier pavillonnaire en extension de bourg à Ablon, sur le plateau au dessus de Lisieux.



Zone artisanale au dessus de Lisieux, à Glos.

UN URBANISATION INSÉRÉE DANS LA TRAME AGRICOLE

Des hameaux bien répartis sur le plateau

Le plateau est structuré par un réseau de petits villages installés tous les deux ou trois kilomètres, souvent le long des routes. Les villages sont peu denses, mais présentent des caractéristiques architecturales typiques de la Normandie : maisons à pans de bois, de briques, de pierres calcaires ou de silex. Historiquement, les bourgs sont construits de manière concentrique. Les nouvelles maisons s'installent en périphérie des villages, le long des axes de communication.

Habitat dispersé et exploitations agricoles

Le bocage et l'ancien système des vergers contre les hameaux ont favorisé un habitat diffus qui s'égrène le long des routes. Ces constructions éparses, même dissimulées donnent une image de campagne habitée. De nouveaux bâtiments agricoles marquent des repères dans le paysage horizontal. Les bâtiments aux dimensions imposantes sont parfois bien intégrés par la sobriété des matériaux employés (cf photo ci contrel.

Châteaux et maisons bourgeoises cachées

La proximité du Lieuvin avec la côte convoitée de Deauville influe sur l'urbanisme et la qualité architecturale des constructions localisée dans la partie nord de l'unité. De nombreuses longères sont entretenues et rénovées, des maisons de maître en briques et silex sont installées le long des routes. Quelques châteaux et manoirs, en retrait par rapport aux voies de communication se cachent dans les boisements.

Extensions urbaines aux limites des plateaux

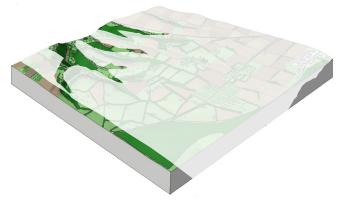
Les extensions urbaines et les zones artisanales situées sur les extrémités du plateau comme à Honfleur et à Lisieux sont en rupture avec la trame urbaine historique. Les habitations récentes et les bâtiments des zones d'activités se développent le long des axes de communication, sur les zones planes. Le coteau marqué du Pays d'Auge constitue une rupture paysagère et l'urbanisation « déborde » sur le plateau.

Une entaille sur le plateau

Dans la partie nord de l'unité, l'autoroute A28 déconnectée des villes et des villages, serpente mollement sur le plateau et se retrouve souvent en situation de déblai.

[«] Sur les plateaux à l'est de Lisieux, les clairières nues de grands champs de culture ont des limites rendues irrégulières par les enclos aux haies d'arbustes que céréales et maïs ont parfois déjà envahis. »

LES VALLONS SECRETS





Paysages bucoliques du vallon de la Morelle.

Vallons secrets

« Les cours d'eau sont assez nombreux, surtout dans la partie nord, à l'approche de l'estuaire de la Seine. Boisements, bocage, cultures, cours d'eau, la mosaïque de paysage est dense et variée.»



Les vallons aux paysages préservés de prairies, cultures entrecoupées de bocage. Ces vallons agricoles sont visibles en tête de vallon. Vallon de l'Orange. @ Site inscrit de la côte de Grâce (est).



persistent dans les prairies de fond de vallées. (ODREAL).



La vallée de l'Orange à la Rivière Saint-Sauveur. Les vergers haute tige La vallée de la Morelle. Le fond de vallon élargi permet l'installation de bâti agricole et de maisons, de peupleraies et d'étangs. Le bocage moins entretenu qu'auparavant s'étend et ferme en partie le

DES PETITS VALLONS AUX PAYSAGES D'EXCEPTION

Les forêts, transitions dans le paysage

Les vallons sont des lieux à part, isolés du plateau par un couronnement de boisements sur les lignes de crêtes. Sur les lisières, des avancées d'enclos, de vergers et de fermes dessinent les têtes de chaque vallon. Elles forment un cadre arboré et sinueux autour du plateau nu.

Les petits vallons au nord

Le nord du Lieuvin est régulièrement entaillé de petites vallées profondes et secrètes s'enfonçant dans le plateau pour rejoindre la Morelle ou l'estuaire de la Seine. Les vallées ou « dours» (rivières sèches une partie de l'année) viennent chercher leur source au cœur du plateau. Les cours d'eau sillonnent du sud au nord et forment de légères dépressions jusqu'aux vallons encaissés, confluences de ces rivières.

Des bocages et prairies dans le fond de vallée

Dans ces vallées humides et fraîches, c'est l'élevage qui domine. Les prairies entrecoupées de haies occupent les pentes douces, tandis que les versants plus abrupts se couvrent de vergers. Le fond de la vallée, au profil en V, ne laisse qu'une faible place à la ripisylve qui borde le cours d'eau.

Fermeture des petits vallons

Les entailles des vallons sur le plateau d'Honfleur du sud au nord sont visibles par l'épaisseur des boisements moutonnant sur le plateau. Les vallons de l'Orange et du ruisseau de la Planche du Theil, son affluent, se font plus profonds et disparaissent sous la végétation. L'urbanisation est moins dense et le bocage se resserre sur les pentes les plus fortes. Avec la diminution des cheptels de bovins et l'abandon progressif des vergers, un phénomène de fermeture s'opère dans ces petites vallées. Les boisements gagnent les pentes et des plantations de peupleraies occupent le fond de vallée. Les haies bocagères, autrefois régulièrement taillées, manquent d'entretien et se développent, noyant un peu plus la vallée sous une exubérance végétale.

LES VALLONS SECRETS

parties resserrées





En tête du vallons quelques bandes de cultures céréalières bordés de boisement de feuillus. Vallon du Douet Tourtelle.



Chaumières à pans de bois à Quetteville. Les maisons de constructions homogènes espacées se fondent dans le vallon boisés. L'ambiance champêtre soignée est préservée en tête de vallon. (© DREAL).



Maisons à pans de bois et ardoise typique du pays d'Auge.



Le paysage urbain se banalise dans le vallon de la Claire à l'approche d'Honfleur.

DICHOTOMIE DE LA PERCEPTION DES VALLONS

Vallons préservés au cœur du plateau

Les vallons au nord (vallons de la Claire, de l'Orange et de la Morelle) sont étroits et profonds, ils accueillent peu de villages. L'habitat y est diffus et se dissimule derrière le bocage dense. En avançant vers le nord, des fermes isolées parsèment la campagne tandis que les minuscules bourgs de Fourneville et du Theilen-Auge sont installés près de la D 119. Entourés de constructions récentes, les cœurs de bourg possèdent encore beaucoup de charme avec de belles maisons augeronnes à briques et à pans de bois, blotties autour de leur église. Les lieux ont conservé leurs caractère rural.

Pression urbaine à proximité de la Seine

A l'Est, le vallon de l'Orange a conservé ses pentes boisées mais des constructions individuelles récentes s'étirent le long de la route de la Vallée d'Ingres pour former une zone résidentielle quasi continue. Les vallons de la Claire et de la Morelle subissent également de fortes pressions, tant le cadre est agréable. Les constructions récentes s'égrènent le long des routes. Les pavillons récents modifient l'aspect des vallées et apportent un caractère périurbain aux paysages ruraux.

Les vallons, espaces de transition

Les vallons densément boisés au sud s'ouvrent progressivement en descendant vers Honfleur. L'alternance de prairies, bocages, cultures et petits étangs confère une ambiance bucolique et privilégiée à ces vallons. L'harmonie d'une campagne habitée et soignée persiste avec la présence des boisements et du bâti agricole ancien, des maisons à pans de bois et toits de chaume. Les caractéristiques champêtres des vallons se perdent à l'approche d'Honfleur. Ces vallons apparaissent alors comme l'extension d'une ville balnéaire.

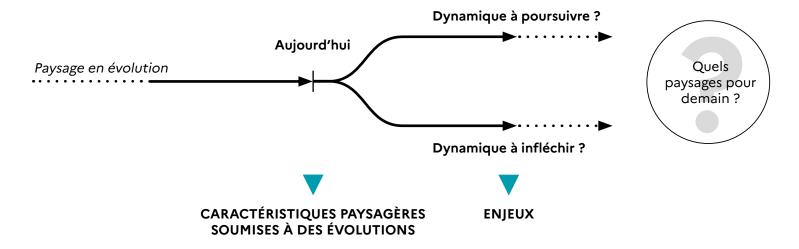
«La préservation des éléments du paysage semble nécessaire afin de conserver le caractère augeron des vallées. Le site est enclavé entre une côte très prisée et l'autoroute de Normandie. Les pressions dues à l'urbanisation ou à l'agriculture pourraient altérer un paysage qui possède encore beaucoup de qualité.» Site inscrit de la côte de Grâce (est).



LES DYNAMIQUES, CE QUE L'ON RISQUE DE PERDRE OU QUE L'ON A À GAGNER

- Dynamiques paysagères :
- «Les dynamiques paysagères désignent les processus qui ont un effet sur la part matérielle comme sur la part immatérielle des paysages.»
- Qualification des paysages :
- «Dans un Atlas de paysages, on entend par qualification des paysages l'étude et la mise en évidence, d'une part, des perceptions et représentations sociales de ces paysages et, d'autre part, de leur évolution et des facteurs d'évolution associés. La qualification des paysages n'a pas pour objet une classification des paysages ni l'établissement d'une hiérarchie entre les différents paysages. Chaque paysage, qu'il soit considéré comme remarquable, du quotidien ou dégradé, doit faire l'objet d'une égale préoccupation dans les politiques du paysage.»
- Enjeux paysagers :
- « Les enjeux du paysage désignent les aspects des paysages qui préoccupent les populations soit par leur permanence, soit par leurs changements. La formulation des enjeux permet d'articuler la connaissance des paysages restituée dans un Atlas de paysages avec les actions dans le territoire. »

Les Atlas de paysages - méthode pour l'identification, la caractérisation et la qualification des paysages. 2016. Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.



MÉTHODOLOGIE ATELIERS SÉRIE 2 ET 3

Série 2 : Les dynamiques. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A19, A20. Un total de 26 personnes a participé à la caractérisation de l'unité paysagère.

Série 3 : Les enjeux. L'unité paysagère a pu être abordée au cours de 2 Ateliers des Paysages : A24, A25. Un total de 23 personnes a participé à la caractérisation de l'unité paysagères.

Les ateliers ont regroupé à la fois des élus (maires, maires-adjoints, conseillers municipaux) et des techniciens des collectivités locales, des habitants, des représentants des associations locales de protection de l'environnement et du patrimoine, des représentants des partenaires publics.

Les évolutions paysagères sont issues d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **points de vue des acteurs locaux**, recueillis au cours de la deuxième série d'ateliers «Évolutions». Les enjeux partagés sont issus d'une synthèse des **points de vue des paysagistes** et des **acteurs locaux**, recueillis au cours de la troisième série d'ateliers «Enjeux». Ils ont été formulés au regard :

- Des dynamiques d'évolution des paysages passées ou en cours, depuis les années 1950 jusqu'à 2000, puis des années 2000 jusqu'en 2023,
- Des dynamiques en cours depuis un temps court, liées au changement climatique et à l'implantation de dispositifs de production d'énergies renouvelables.

En atelier, les participants ont dû répondre à la question :

«Face au constat des évolutions paysagères, que risque-t-on de perdre et que souhaite-t-on gagner ou préserver ?»

Évolutions et enjeux paysagers

LE PAYSAGE, UN OBJET EN PERPÉTUELLE ÉVOLUTION

Une lecture dynamique des paysages permet de mieux les comprendre, de les qualifier et d'anticiper leurs futures évolutions, dans l'objectif de se positionner par rapport aux grandes tendances de transformation et d'agir pertinemment, bien éclairé par la mise en lumière des enjeux.

L'analyse des dynamiques paysagères, sur des pas de temps variés de 1950 à aujourd'hui, et particulièrement sur les vingt dernières années, met en lumière les tendances d'évolution des paysages et de quelle manière ils peuvent évoluer. Elle représente, par conséquent, un point de départ pour la formulation des enjeux, en grande partie cristallisés par les évolutions.

Pour les définir, l'Atlas des paysages du Calvados de 2023 prend appui sur différentes ressources :

- L'inventaire de 2001.
- Les observations de terrain des paysagistes,
- Des données chiffrées,
- Les points de vue recueillis lors des ateliers de la deuxième série « Évolutions des paysages ».

ENJEUX PAYSAGERS

■ Pour formuler et spatialiser les enjeux paysagers, l'Atlas s'est appuyé sur la définition du terme «enjeu».

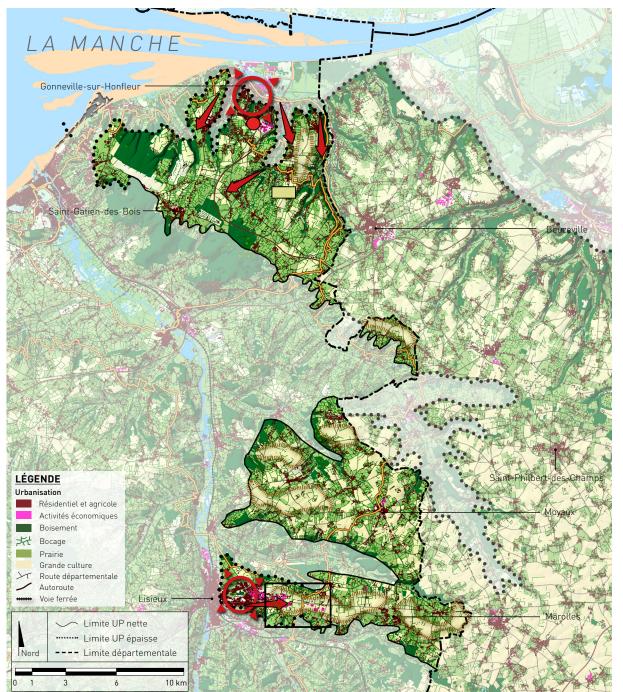
L'Atlas part du principe qu'un enjeu est un élément paysager ou une activité constitutive des paysages, à ne pas confondre avec un objectif de qualité paysagère, qui exprime une ambition, ou une action, qui met en œuvre un cap à tenir.

En conclusion, pour atteindre l'objectif de **mise à disposition d'une connaissance du territoire pour aider la décision** concernant le cadre de vie, les enjeux ne doivent pas faire apparaître d'ambition ou de volonté d'aménagement, choix qui appartient aux collectivités locales concernées.

Il s'agira donc, une fois les enjeux saisis par les décideurs locaux, de concevoir une stratégie globale et transversale, composée d'objectifs de qualité paysagère, traduits en actions concrètes sur les paysages et le territoire.

Ce chapitre répond pleinement aux missions assurées par la DREAL : produire de la connaissance, sensibiliser et émettre des avis dans le domaine du paysage.

LES GRANDES TENDANCES DE L'ÉVOLUTION DES PAYSAGES



Évolutions et enjeux paysagers

URBANISATION

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Étalement urbain



Extension urbaine linéaire

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Densification du bâti (ZAC, réhabilitation du bâti,...)

AGRICULTURE

Dynamiques dominantes (depuis 1950)



Suppression des haies, ouverture des paysages et disparition des prés vergers (pommiers de plein vent)

Dynamiques récentes (depuis 2000)



Arboriculture/Pépinière

ÉQUIPEMENTS



Valorisation des voies vertes/GR

Cadrage des reconductions (pages suivantes)

Dynamiques de l'urbanisation :

- Installation de zones d'activités et de quartiers pavillonnaires sur les extrémités des plateaux particulièrement au-dessus de Honfleur et de Lisieux.
- Diminution du caractère rural dans les petits vallons liée à l'installation de quartiers pavillonnaires à proximité de Honfleur principalement.
- Restauration des vieilles bâtisses en pans de bois.
- Installation de bâti agricole en milieu de plaine, parements de bois bien intégrés ou de toits en tôle.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Enfrichement et disparition des vergers de hautes-tiges dans les vallons ou à proximité.
- Suppression du bocage au sud de l'unité et remembrement des parcelles.
- Installation de vergers de basses-tiges et de pépinières au nord de l'unité paysagère.
- Enfrichement des pâtures et des coteaux dans les vallons et banalisation du caractère pittoresque et rural par la plantation de peupleraies.

INVENTAIRE DES PAYSAGES - 2001

Dynamiques agricoles et environnementales observées jusqu'en 2001

- Arrachage des haies
- Disparition des vieux vergers de hautes-tiges
- Apparition de vergers de basses-tiges

ATLAS DES PAYSAGES DU CALVADOS - DREAL Normandie | Unité Paysagère 6 - LE PLATEAU DU LIEUVIN

LE SECTEUR DE LISIEUX EST

Exemple d'un secteur représentatif des dynamiques paysagères de l'unité

Évolutions et enjeux paysagers

Le plateau agricole est marqué par un bocage délité. Le paysage du plateau est aéré au sud et l'horizon est de plus en plus lointain avec la disparition des haies. L'horizon est davantage cloisonné par des haies et des vergers au nord de l'unité.

Évolutions de l'urbanisation

1964 : Les bâtiments agricoles et les maisons isolées sont dispersés dans le bocage.

2000 : La ville de Lisieux grimpe sur le plateau le long de la départementale. Les bâtiments industriels et commerciaux prennent une place importante sur le foncier agricole. L'horizon se bouche avec des « boîtes à chaussures », hangars en tôle. La densité de maisons est plus importante au sein du bocage.

2020 : Continuité dans la dynamique urbaine : les bâtiments d'activités s'étendent le long de la départementale.

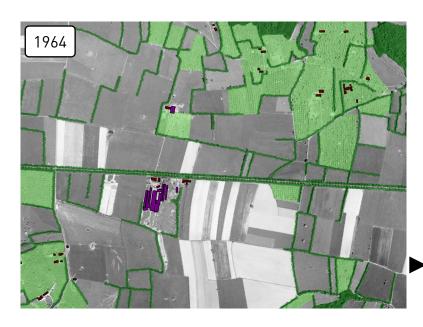
Évolutions de l'agriculture et des boisements

1964: La densité de haies et de vergers dans le bocage confère une ambiance agricole intimiste. La route rectiligne qui traverse de part en part le paysage est soulignée par un alignement d'arbres.

2000: Les haies bocagères sont moins régulières et moins nombreuses. A contrario, les haies sont plus denses et se couplent à des bosquets formant ainsi des petits boisements qui rejoignent les coteaux. L'alignement d'arbres le long de la route de Paris est supprimé.

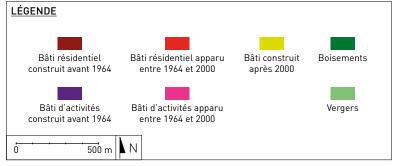
2020 : On constate l'apparition de nouvelles haies, particulièrement aux abords de la zone d'activités. Mais on peut aussi noter la disparition de certaines haies permettant son extension.

>> La dynamique d'évolution des paysages se poursuit avec une tendance à la banalisation par l'extension des bâtiments d'activités économiques (agricoles et de la zone) et résidentiels avec toutefois l'apparition de plantations témoignant d'une volonté d'améliorer la qualité des zones d'activités;









LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES VALLONS SECRETS





Implantation de quartiers pavillonnaires en amont des petits vallons, La Rivière-Saint-Sauveur.



Vergers hautes tiges en cours d'enfrichement, le Theil-en-Auge.



Enfrichement de prairies dans les vallons, Manneville-la-Raoult.



Implantation de peupleraies, les monts d'Aubœufs.

Dynamiques de l'urbanisation :

- L'influence urbaine des villes réputées du littoral impacte le caractère rural des petites vallées de l'arrière-pays. Les caractéristiques architecturales préservées tendent à se banaliser avec l'arrivée de quartiers pavillonnaires en aval des vallons. Le recul du trait de côte et le prix du foncier explique l'apparition de nouvelles constructions dans les vallons secrets du Lieuvin, en particulier dans la partie nord de l'unité.

Dynamiques agricoles et environnementales :

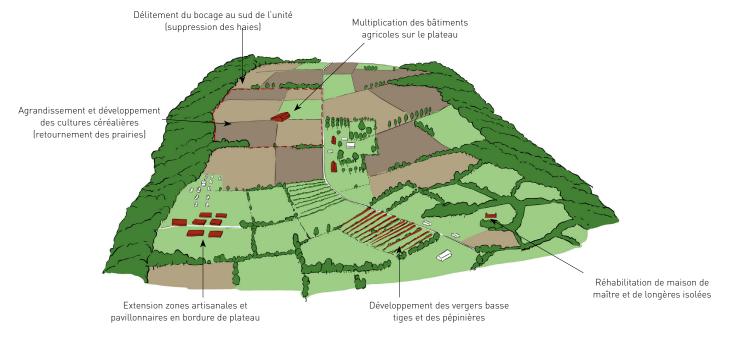
- La caractéristique typique normande des vergers de hautes-tiges tend à disparaître. Les parcelles s'enfrichent à la limite des vallons.
- Les vallons, soigneusement dessinés par un bocage régulier entrecoupé de pâtures et d'étangs, ont tendance à perdre leurs qualités paysagères. Certaines parcelles pâturées s'enfrichent et d'autres parcelles sont plantées de peupleraies.

LES ENJEUX DES VALLONS SECRETS

Les paysages prairiaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Dans le cas des secteurs limitrophes avec le Lieuvin, les prairies des vallons de l'arrière-pays de Honfleur revêtent également un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ?
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?
Les logiques de l'architecture du Lieuvin et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendant à diminuer la richesse des caractéristiques locales, sont-elles toujours représentatives de l'architecture du plateau du Lieuvin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au changement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux	Les villes, bourgs et hameaux du plateau du Lieuvin, très chargés en histoire, sont fortement pourvus d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les «mettre sous cloche» pour les pérenniser ?
Les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes et de voies vertes, comme la vélomaritime, de dispositifs de covoiturage et de déplacements multimodaux, que de nombreux usagers utilisent, pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, d'autant plus depuis les épisodes du covid. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Le plateau du Lieuvin, par sa configuration géographique, est-il un territoire privilégié pour les déplacements doux ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?

Évolutions et enjeux paysagers

LES ÉVOLUTIONS PAYSAGÈRES DES PLATEAUX SEMI-BOCAGERS





Grandes parcelles agricoles sans haies à Saint-Philibert-des-Champs.



Réhabilitation de longères dans le style vernaculaire, Branville.



Pépinières et vergers basse tige. La lande-Saint-Léger.



Zone artisanale et économique au dessus de Lisieux.

Dynamiques de l'urbanisation :

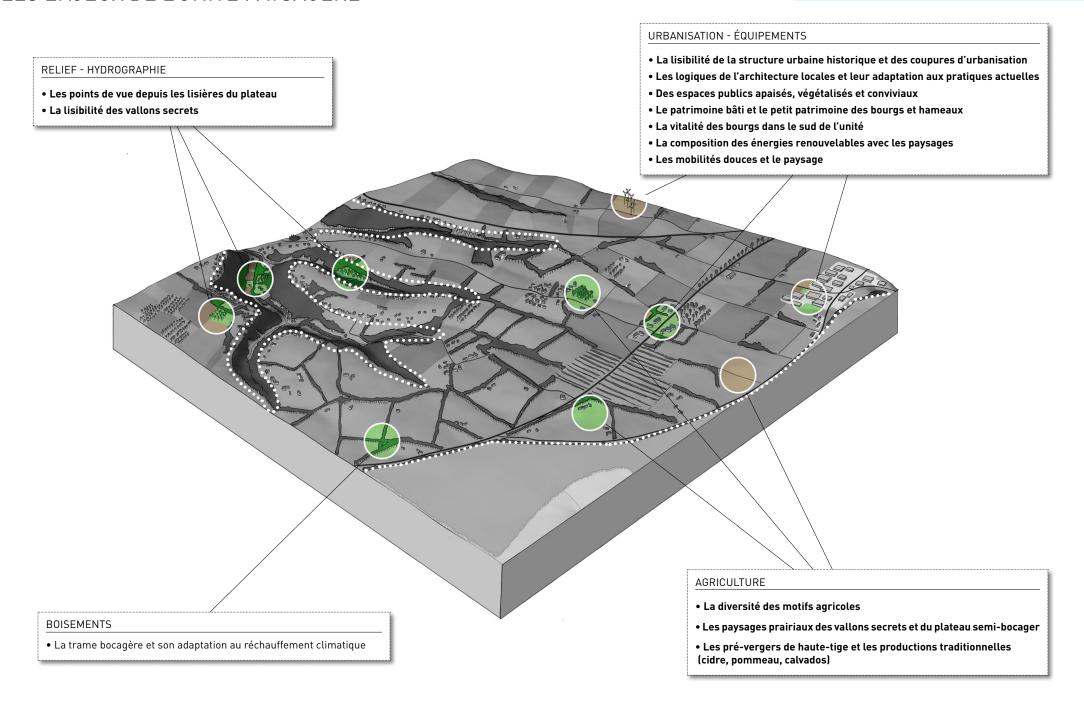
- Les zones artisanales et économiques sont reléguées sur les plateaux, au-dessus des villes. De larges zones d'activités économiques s'étendent au-dessus des coteaux, composées de grands bâtiments à l'architecture banalisée. Leur présence est marquante, particulièrement au-dessus de Honfleur et de Lisieux.
- Au cœur des hameaux de la plaine agricole, entre les haies bocagères, de vieilles bâtisses sont réhabilitées dans le style architectural vernaculaire (longères à colombages et à pans de bois).
- Des efforts d'intégration architectural sont notables, mais les bâtiments agricoles se développent sur le plateau du Lieuvin et sont souvent peu intégrés, massifs et impactants dans les paysages.

Dynamiques agricoles et environnementales :

- Au sud de l'unité, particulièrement, le bocage se délite et laisse place à des parcelles céréalières élargies, sans limites visuelles.
- Au nord de l'unité, les vergers hautes tiges sont remplacés par de grandes parcelles de vergers basses tiges et des pépinières. Les pommiers sont rapprochés et bouchent la vue, parfois sur une grande distance.

	La trame bocagère est un des éléments paysagers les plus emblématiques du Calvados et elle représente un des fondements des paysages du plateau du Lieuvin. Les haies	
La trame bocagère	et les boisements sont porteurs de qualité environnementale et générateurs de biodiversité et d'aménités pour les territoires. Si elle est encore très présente dans la partie nord de l'unité, elle tend fortement à diminuer dans le sud de l'unité. Faut-il reconstituer le maillage d'un bocage disparu ou considérer qu'il s'agit d'une caractéristique révolue ? Les essences plantées pour les haies sont-elles vouées à disparaître et à être remplacées par des essences rustiques, résistantes au réchauffement climatique? Doit-on envisager une nouvelle typologie de haies bocagères, incluant un renouvellement des essences adaptées au contexte climatique?	
La diversité des motifs agricoles	Face à l'ampleur de la taille des parcelles, particulièrement dans le sud de l'unité, et à la tendance générale de l'agriculture à une production monospécifique dont les conséquences paysagères et environnementales sont problématiques, la diversité des cultures devient-elle une nécessité ? Quels intérêts représente la diversité des motifs agricoles face au réchauffement climatique ? Doit-on opposer ou concilier l'esthétique du plateau agricole et sa qualité environnementale ?	
Les paysages prairiaux	Les prairies constituent un élément clé de la production de biodiversité, de la diversité paysagère, d'autant plus dans un contexte où elles sont diminuées par l'enfrichement et le développement des boisements. Elles sont aussi un piège à carbone très efficient. Encore très présentes dans le nord de l'unité, les prairies du plateau du Lieuvin revêtent un caractère fortement patrimonial. Souhaite-t-on les maintenir ou bien faire évoluer ces paysages ? Peuvent-ils représenter un support de projet de territoire ?	
Les pré-vergers de haute-tige	Voués à une activité privée devenue difficilement rentable aujourd'hui, quel avenir prévoir pour les pré-vergers de haute-tige encore présents dans les vallons et pour les vergers de basse-tige occupant le plateau ? Doit-on soutenir l'activité pour des raisons symbolique, emblématique et patrimoniale ? Peut-on envisager des partenariats entre les collectivités et des structures privées pour préserver et valoriser ce motif paysager si chargé d'histoire ? Est-ce que la dynamisation des productions traditionnelles (cidre, pommeau et calvados) est envisageable ?	
La structure urbaine historique et les coupures d'urbanisation	Dans un contexte d'étalement urbain et de forte consommation des terres agricoles de qualité, particulièrement dans la partie nord de l'unité, quelle position adopter face à la banalisation des logiques d'implantation, la dégradation des silhouettes et la diminution des coupures d'urbanisation ? Quelles formes urbaines souhaite-t-on voir se développer à l'avenir ? Les logiques historiques sont-elles adaptables à l'époque actuelle ?	
Les logiques de l'architecture du Lieuvin et leur adaptation aux pratiques actuelles	Les évolutions architecturales récentes, tendent à diminuer la richesse des caractéristiques locales, qu'il s'agisse du résidentiel, des bâtiments agricoles, etc. Sont-elles toujours représentatives de l'architecture du plateau du Lieuvin ? Quelles possibilités d'évolution laisse-t-on aux porteurs de projet ? Le modèle de développement récent correspond-il aux enjeux actuels des projets urbains ? Quelles logiques architecturales peuvent être réinvesties localement et adaptées à la demande sociale ?	
Des espaces publics apaisés, végétalisés et conviviaux	Les fortes augmentations de chaleur prévues suite au changement climatique remettent en question la qualité de vie dans les espaces urbains. Doit-on renouveler l'approche de l'aménagement pour répondre à la situation actuelle ? Peut-on améliorer la place du piéton en réduisant celle de la voiture ? Les aménagements très minéraux peuvent-ils encore constituer des aménités durables, ou faut-il prévoir davantage d'espaces végétalisés et désimperméabilisés ? Les espaces publics doivent-ils mieux exprimer les caractéristiques paysagères locales ?	
Le patrimoine bâti et le petit patrimoine des villes, bourgs et hameaux	Les villes, bourgs et hameaux du plateau du Lieuvin, très chargés en histoire, sont fortement pourvus d'éléments patrimoniaux de qualité, dont la visibilité diminue avec les évolutions de l'urbanisation. Dès lors, doit-on considérer ces emblèmes de la mémoire locale comme des supports potentiels de projets, ou préfère-t-on les «mettre sous cloche» pour les pérenniser?	
La vitalité des bourgs dans le sud de l'unité	La partie sud du plateau du Lieuvin est éloignée des grands axes de communication et se situe à 1h de route du littoral environ. Les bourgs situés dans ce secteur comme Orbec ou Meulles souffrent d'une perte de dynamisme, générant une vacance résidentielle et commerciale importante. Face à ce constat, la revitalisation des bourgs semble primordiale. Sur quelles ressources locales faut-il se baser pour retrouver un dynamisme perdu ? Est-il possible d'envisager l'implantation de nouvelles activités ? et de nouveaux logements ? Comment profiter de la vacance des centres-bourgs pour insuffler une dynamique de renouvellement ?	
Les mobilités douces et le paysage	Le département connaît une dynamique de développement des mobilités douces, avec l'aménagement de véloroutes, de voies vertes, de dispositifs de covoiturage et multimodaux, de plus en plus utilisés depuis les épisodes du covid. Pour le tourisme ou les déplacements pendulaires quotidiens, les mobilités douces permettent aussi de désenclaver les territoires les moins accessibles. D'autre part, le contexte actuel du changement climatique et de la transition énergétique demande à envisager les mobilités différemment. Faut-il poursuivre cette dynamique et confirmer le passage à de nouveaux modes de déplacement ? Le plateau du Lieuvin, par sa configuration géographique, est-il un territoire privilégié pour les déplacements doux ? Quelle qualité donner aux nouvelles infrastructures de transport qui réunissent des usages touristiques et fonctionnels ? La qualité des paysages doit-elle constituer un argument pour leur implantation ? Et inversement, l'implantation des mobilités douces peut-elle justifier la préservation des paysages quotidiens ?	
La composition des énergies renouvelables avec les paysages	Dans un contexte croissant de développement des énergies renouvelables, les projets d'implantation de parcs éoliens et de parcs photovoltaïques proposent des compositions plus ou moins menaçantes pour la qualité des paysages. L'impact vertical et l'horizontal de ces nouvelles infrastructures énergétiques sont à évaluer en fonction de chaque paysage. Le plateau du Lieuvin voit quelques parcs éoliens se développer. Comment concilier le développement des énergies renouvelables avec la qualité paysagère du plateau	
	agricole, caractérisé par une grande ouverture et des horizons lointains? Comment éviter la saturation paysagère en implantant de nouveaux parcs éoliens?	

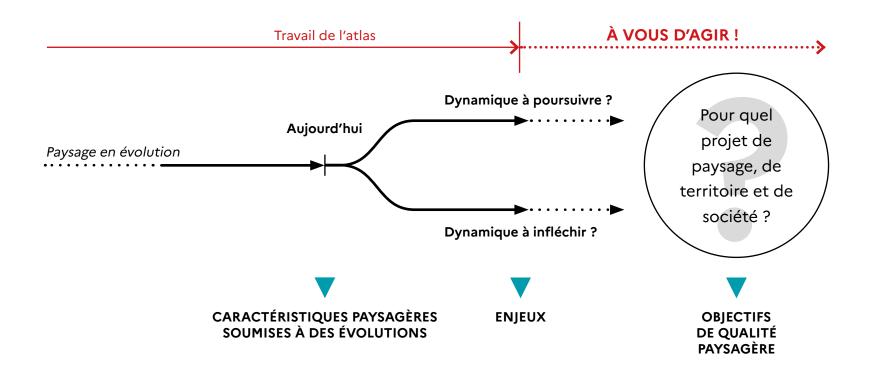
LES ENJEUX DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



FT MAINTENANT?

Ce livret vous fournit une connaissance précise des paysages de l'unité paysagère, de leurs caractéristiques, de leurs évolutions et de leurs enjeux, tels que définis collectivement et partagés par les acteurs du territoire. Forts de cette connaissance des paysages, il s'agit maintenant de vous en saisir pour agir sur le territoire en s'appuyant sur le paysage. **Décideurs : ce rôle vous revient, notamment en définissant des objectifs de qualité paysagère.**

Le projet d'aménagement, de paysage et de territoire, pour devenir opérationnel, peut s'appuyer sur différents outils existants adaptés à vos besoins... À vous d'agir!

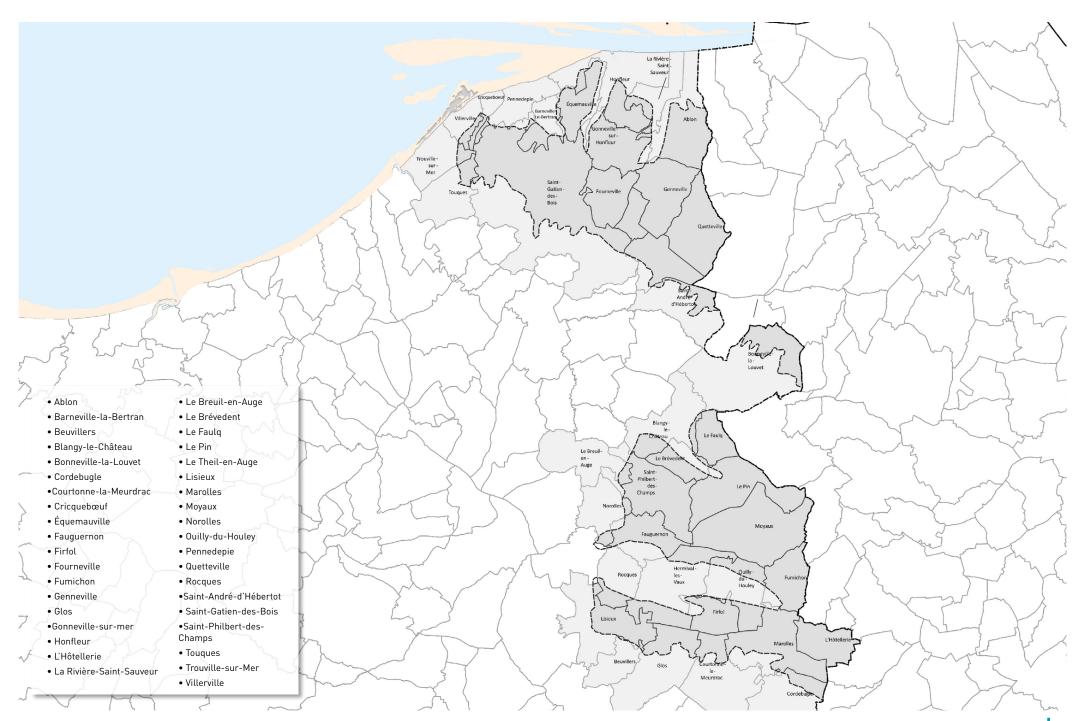


QUELQUES OUTILS MÉTHODOLOGIQUES POUR CONTINUER...

- Plans de paysage,
- Observatoires photographiques des paysages
- Chartes architecturales et paysagères,
- Cahiers de recommandations architecturales et paysagères
- Classements et inscriptions de sites patrimoniaux

- Inscription au Patrimoine mondial
- PADD / OAP des PLU
- Documents d'urbanisme et environnementaux
- Projets d'aménagement
- Etc.

LES COMMUNES DE L'UNITÉ PAYSAGÈRE



33

LE PLATEAU DU LIEUVIN



Prêtreville, vue au drone, DREAL.

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie

2, rue Saint-Sever - BP 86002 - 76032 Rouen cedex Tél. 02 35 58 53 27

rue Recteur Daure - CS 60040 - 14006 Caen cedex 1 Tél. 02 50 01 83 00

Avec la participation de PRÉFET DU CALVADOS

Liberté Fratemité

Avec la participation de Liberté Fratemité



